

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 104 (1968)
Heft: 40

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

40

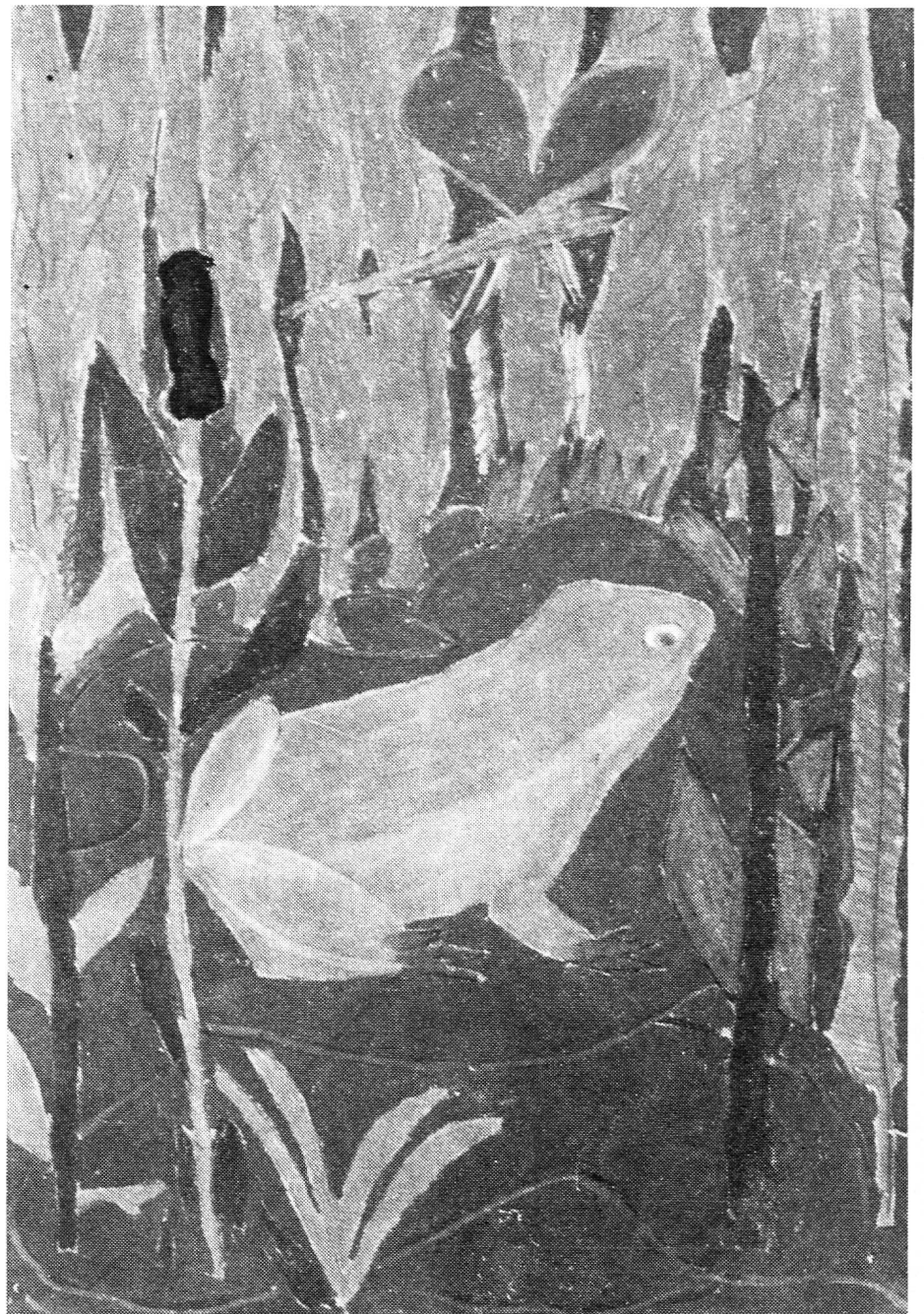
396

Montreux, le 13 décembre 1968

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



Dans le marais
(Craies grasses, 12 ans)



Société vaudoise et romande de Secours mutuels

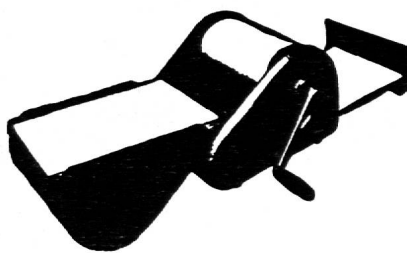
COLLECTIVITÉ SPV

La CAISSE-MALADIE qui garantit actuellement plus de 1700 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Elle assure : les frais médicaux et pharmaceutiques ; une indemnité spéciale pour séjour en clinique ; une indemnité journalière différée payable pendant 720 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT, RUE GOTTETTAZ 16, 1012 LAUSANNE.
Tél. 23 85 90

Reproduire textes, dessins, programmes, musique, images etc., en une ou plusieurs couleurs à la fois à partir de n'importe quel « original », c'est ce que vous permet le



CITO MASTER 115

L'hectographe le plus vendu dans les écoles, instituts, collèges. Démonstration sans engagement d'un appareil neuf ou d'occasion.

Pour VAUD/VALAIS/GENÈVE : P. EMERY, Epalinges, téléphone (021) 32 64 02.

CITO S. A., Bâle, St. Jakobsstr. 17, tél. (061) 34 82 40

Pour les machines cartonnage et reliure, adressez-vous à la fabrique de machines



Jos. Hunkeler 4806 Wikon

Tél. (062) 8 19 68

cisailles à carton — massicots — presses
grand choix



Vins fins de Neuchâtel

Blanc/rouge
Œil de Perdrix

Spiritueux du tonnerre

Médaille d'or Expo 64
Tél. (038) 7 72 36

LE SPORT...
FORME LA JEUNESSE

Adressez-vous
au
spécialiste



Ouverture de notre RESTAURANT LIBRE-SERVICE

250 places assises

4^e étage

Bien servi — vite servi — prix légers — pas de pourboire

Dès 18 h. 30,
accès rue Chaucrau 3

2 ascenseurs directs



assurance scolaire neuchâteloise

Chaque automne, le corps enseignant distribue aux élèves des deux premières classes primaires le matériel de l'ASSURANCE SCOLAIRE NEUCHATELOISE, œuvre éducative d'assurance et de prévoyance mise sur pied par la

Caisse cantonale d'assurance populaire

avec l'appui de l'Etat de Neuchâtel.

mots !), à tous les collègues, instituteurs et institutrices de la ville et de la campagne dont la générosité se manifeste chaque année. Cela prouve l'utilité de nos efforts et nous encourage à persévérer.

A part le financement de nos camps proprement dits, nous avons pu apporter quelques perfectionnements à nos installations : meubles, achat d'appareils de cuisine, amélioration de locaux, etc.

Cependant, nous sommes loin de la perfection. C'est pourquoi nous avons actuellement deux chantiers en activité, deux chantiers dont le financement pose des problèmes dont la solution ne se trouve pas du jour au lendemain. Nous avons obtenu un appui de l'Etat pour Arzier. A part cela, nous avons recours aux crédits de construction de la BCV ; nous comptons, d'autre part, sur le résultat de nos appels financiers.

A Arzier, la maison sera agrandie et les locaux mieux adaptés au séjour et aux activités d'une collectivité de 30 jeunes filles, avec les cadres et le personnel de maison. Nous pensons installer le chauffage pour utiliser la maison en toute saison. (Camps pour institutions diverses).

Au Lieu, nous préparons une nouvelle cuisine et un économat, en attendant de pouvoir construire un centre de vacances utilisable toute l'année (séjours de divers groupes d'enfants, stages, formation de cadres, etc.).

Nous pensons, par ces quelques lignes, tout en remerciant tous les collègues qui nous appuient, leur donner une idée de l'utilisation de leurs dons généreux. Merci encore.

M. Barbey.

Les bonnes communes

Les collègues de Renens et de La Tour-de-Peilz qui ont participé au dixième séminaire SPV ont eu leur finance d'inscription acquittée par ces communes. Dès 1969, il en sera de même à Montreux.

Nous nous plaignons à relever ce fait.

Y en a-t-il d'autres ?

CC.

Rectification

Notre position sur la réforme... (voir « Educateur » N° 38, page 660). Un mot oublié n'a pas échappé à des maîtres secondaires : « Un cycle d'orientation confié **partiellement** aux maîtres du cycle élémentaire après formation adéquate. »

Dont acte.

CC.

Terrorisme...

Vous avez tous lu dans le dernier « Spécial entraide » l'article de Jean-Louis.

Est-ce là « la contestation » ?

Vraiment Jean-Louis nous navre...

CC.

Aux assurés de la collectivité SPV

Propos sur le régime sans convention

Comme chacun sait, depuis le 1^{er} août 1968, la convention liant médecins et caisses-maladie est rompue. Dans le domaine de l'assurance-maladie, le canton de Vaud est entré, ce jour-là, dans ce que l'article 22 bis de la LAMA appelle « le régime sans convention ».

Après de laborieuses discussions qui paraissaient avoir mis d'accord les deux partenaires, tout a été rompu à la suite d'un vote des membres de la société vaudoise de médecine (SVM) qui, par 305 non contre 150 oui, ont repoussé le tarif médical et la convention élaborés au cours de deux ans d'études. Aux dires des représentants de la SVM, les deux raisons principales du rejet sont :

1. le choix du tarif **fédéral** d'analyses au lieu du projet médical vaudois,
2. la suppression de la classification des assurés (qui, en faits, n'existait pas à la SVRSM).

Sur le premier point, les dirigeants de la Fédération vaudoise des sociétés de secours mutuels (FVSSM) ont offert, par gain de paix, une ultime concession : ils abandonnaient le tarif fédéral d'analyses et consentaient à accepter le tarif du corps médical vaudois. Ce geste de bonne volonté n'eut pas d'effet sur la SVM qui ne voulut pas revenir sur sa décision de rupture.

Le tarif-cadre

Conformément à la LAMA, le Conseil d'Etat a publié, le 13 août 1968, un arrêté fixant un tarif-cadre et une classification des assurés en 3 groupes que l'on peut qualifier succinctement ainsi :

- a) Les assurés « très aisés » (plus de 25 000 francs pour les célibataires et plus de 35 000 francs pour les mariés) pour lesquels les médecins jouissent d'une liberté complète d'honoraires.
- b) La catégorie II qui comprend en quelque sorte la classe moyenne.
- c) La catégorie I qui comprend les personnes à ressources modestes.

Quoique hostile à la classification des assurés, la FVSSM a dû accepter le tarif-cadre édicté par le Conseil d'Etat, classification comprise.

Les médecins superindépendants

Lors des précédents régimes sans convention, notamment en 1964, la situation nouvelle n'avait pas entraîné de difficultés majeures. Il n'en a pas été de même cette fois. Voici pourquoi : 150 médecins de notre canton (pratiquement tous les gynécologues et les chirurgiens de Lausanne, Montreux et Yverdon) ont signé une déclaration refusant de traiter les assurés conformément à la LAMA. Ce qui signifie qu'ils revenaient à une liberté complète d'honoraires pour les assurés de la catégorie II, c'est-à-dire pour a) les célibataires déclarant plus de 12 100 francs (chiffre 24 de la déclaration d'impôts) et 15 700 francs pour les mariés, ces montants étant augmentés de 1650 francs pour le premier enfant, de 1800 francs pour le second et de 2000 pour le troisième et les suivants.

La profonde divergence qui sépare les partenaires réside en ceci : que les médecins (pas tous !) considèrent comme « aisées » les personnes qui dépassent ces plafonds, tandis que les caisses-maladie estiment devoir défendre cette classe sociale dont le sort est souvent peu enviable, abandonnée qu'elle est entre ceux qui bénéficient d'appuis importants de l'Etat (en vertu de la loi d'encouragement à l'assurance-maladie, notamment) et ceux qui, jouissant de gros revenus, peuvent supporter allègrement les charges qu'impose la maladie.

Depuis, le groupe des superindépendants est revenu sur sa décision et a accepté de soigner les patients conformément aux normes du tarif-cadre, et selon les modalités suivantes :

1. Le tarif applicable sur la base du tarif-cadre comprendra une majoration uniforme de 10 % (exception faite pour la consultation et la visite, qui sont fixées respectivement à Fr. 8.50 et Fr. 10.—).
2. En ce qui concerne les assurés appartenant à la classe II, c'est également le tarif-cadre qui est applicable (avec une augmentation de 20 %, calculée sur les taxes concernant la classe I, après application de la majoration de 10 %).

Ajoutons que, dans le protocole d'accord intervenu entre les parties, ces dernières s'engagent à rédiger un nouveau projet de tarif conventionnel avant le 31 mars 1969.

Il serait bien téméraire d'affirmer que la situation est maintenant claire et que les difficultés sont aplanies. Pour le démontrer, nous allons examiner trois aspects particuliers de l'affaire.

La classification des assurés

Nombre de médecins répugnent à faire de l'inquisition fiscale. On les comprend. Il n'empêche que si l'assuré veut être colloqué en catégorie I et ne supporter que l'augmentation de 10 % sur l'ancien tarif, ce patient doit, aux dires de la SVM faire la preuve qu'il déclare moins de 12 100 francs (célibataire) et moins de 15 700 francs (marié sans enfants), etc.

Il y a heureusement des médecins qui continueront à soigner leurs patients au tarif, raisonnable, de la catégorie I

sans perdre leur temps à sonder la capacité financière de leurs malades.

Le tiers-payant ou le tiers-garant

Depuis longtemps, pour des motifs qui sont honorables et d'autres qui le sont moins, le GMI (groupe des médecins indépendants) veut que le malade soit débiteur des honoraires et que l'argent que le médecin reçoit ne vienne pas de la source impure des caisses-maladie. Ces médecins dits « indépendants » (par opposition aux conventionnels) refusent de remplir les feuilles des caisses-maladie et établissent leurs honoraires sur papier neutre (ce qui entraîne nombre de difficultés et de la paperasserie). C'est le système du **tiers-garant**. Dans le système du **tiers-payant**, la Caisse qui agit comme tiers paie directement les honoraires au médecin, l'assuré retrouvant dans le décompte trimestriel les participations et la franchise qui sont dues en vertu de la LAMA. Dans le tiers-payant, pas de complications administratives, pas de formules à chercher Dieu sait où, pas de barrière d'argent entre le médecin et son patient.

Or, dans le protocole d'accord signé par la SVM et la FVSSM, les caisses-maladie ont accepté (à tort, pensons-nous) de ne pratiquer que le tiers-garant avec les membres de la SVM. Or, un certain nombre de médecins désirent continuer à pratiquer comme avant la rupture de la convention. Ils réclament les anciennes feuilles-maladie. Comment s'opposer à leur demande ? C'est manifestement difficile s'ils le demandent formellement. Ils font certes preuve d'indiscipline à l'égard de leur société, mais est-ce aux caisses-maladie à s'opposer aux médecins qui les comprennent le mieux ?

Diagnostic et certificat initial

Là encore, la pratique est multiforme ! Certains médecins remettent le certificat initial au patient, au début de la maladie, d'autres le joignent au certificat final et à la note d'honoraires. D'autres encore l'envoient directement à la Caisse. D'autres encore ne l'envoient que sur demande au médecin-conseil. Comment veut-on que les assurés s'y retrouvent dans cette confusion générale ?

Disons pour conclure que l'assuré doit, dans les trois jours qui suivent la première consultation ou visite, quel que soit le médecin consulté, demander une feuille-maladie. Il la conservera et la joindra à la note d'honoraires. C'est sur la base de ces deux documents que la Caisse établira le décompte et payera à l'assuré directement le montant qui lui est dû.

Conclusion

Nous avons tenté de résumer la situation actuelle en matière de relations entre caisses-maladie et corps médical. Ce qu'il faut ajouter, c'est que ce sont les assurés qui, en définitive, font les frais de ces dissensions. Dans le domaine administratif, tout leur paraît bien compliqué (et comme je les comprends !) Dans le domaine financier, ils subissent seuls la majoration de tarif imposée depuis le 1^{er} août 1968. Et,

pour ajouter une note optimiste au tableau, la convention d'hospitalisation a été renouvelée au prix de Fr. 50.— par jour dès le 1^{er} janvier 1969, ce qui va entraîner d'inévitables nouvelles hausses de cotisations dès cette date. Dans le rap-

port annuel de la Col. SPV, nous définirons les grandes lignes de la convention SVRSM-SPV qui prendra effet dès le 1^{er} janvier 1969.

Fernand Petit.

genève

TRIBUNE LIBRE

Motifs de contestation

J'attendais une occasion pour répondre au courageux article de S. Roller paru dans l'« Educateur » du 11 octobre sous le titre : « Face à la contestation ».

Cette occasion est là, toute chaude, à portée de la main. C'est l'affaire des canons d'Erlikon, une affaire non pas burlesque mais hideuse. Quelle honte les Suisses n'ont-ils pas ressentie, en particulier les instituteurs ? Comment vont-ils faire face à un aspect de leur mission : montrer aux enfants que notre pays, par sa neutralité officielle et la Croix-Rouge, pouvait être cité parfois en exemple ?

Désormais, cette prétention ne sera qu'un bluff, notre honneur helvétique un mythe de plus !

Le pays a été trahi comme jamais ce n'avait été le cas dans le passé. Et l'on cherche, comme de coutume, des boucs émissaires, le lampiste. Comme si les coupables arrêtés étaient les seuls responsables de cette inqualifiable injure à notre dignité nationale. Sans parler des instructeurs suisses appartenant au personnel de la maison. Chez nous, on n'ose pas frapper à la tête. C'est pourquoi la jeunesse se révolte, avec raison, contre notre société de consommation du crime, maudissant la génération qui descend et dont nous sommes, car nous ne pouvons pas dire en notre for : « Je m'en lave les mains ».

Comme un espion vend son pays — pas tous — la fabrique incriminée l'a vendu deux fois : les canons exportés au Nigeria n'avaient-ils pas été commandés et payés par les nazis en 1945 ?

Pourquoi ces armes désuètes n'ont-elles pas été détruites sur ordre de la Confédération ? Au fond, les gouvernements — y compris le nôtre — sont les vrais responsables de l'existence et du trafic peu reluisant des marchands de canons. Et nous autres Suisses, par voie démocratique, nous y avons aussi une part de responsabilité en ayant toléré et tolérant encore que la loi autorise l'exportation des armes, sous prétexte que, sans ce commerce, notre industrie des armements ne serait pas viable. Evidemment notre société, à califourchon sur un veau d'or, ne rate pas une occasion de l'engraisser.

Ceci dit, revenons-en aux propos de Roller.

Oui, c'est la vocation des enseignants de tous les niveaux qui a été remise en cause par la révolution estudiantine, non seulement en mai 1968. Cette année-là — anniversaire des Droits de l'Homme — marquera un tournant de plus dans l'histoire du monde. A force de s'accumuler, les infamies, les hypocrisies, les mythes odieux, ont fini par faire vomir la jeunesse et ceux qui l'ont perdue, sauf en leur cœur meurtri.

Le printemps d'une renaissance ? questionne Roller. Commença-t-elle et continuera-t-elle vraiment par la seule Université ? Ou bien cette dernière ne fait-elle que suivre la renaissance amorcée par les peuples en 1917 et qui vient de sombrer avec le printemps de Prague ?

Demander la cogestion d'une société pourrie, est-ce bien le remède miracle ? Nous autres instituteurs, si partout le courage nous était donné, si nous savions lire dans les yeux innocents des enfants, nous serions à leur côté, non en face d'eux. Nous les instruirions franchement sur ce qui est, non pour les conditionner ou les endoctriner, mais « pour les amener à se trouver eux-mêmes, à découvrir leur propre finalité, leur vocation ». A condition que l'instituteur ait conscience de la sienne. Qu'il soit un exemple sans docilité. Un modèle à la hauteur de sa tâche, par-dessus les dogmes, les frontières.

Malheureusement, au lieu de former une élite, les enseignants ne sont que les fruits de la société qui les a modélés, allaités, embrigadés, policés, militarisés jusqu'à la moelle. Que de lâchetés ils côtoient sans réagir, que de crimes ils laissent commettre sans crier. Comme partout sans doute, y a-t-il des purs, des témoins audacieux. Mais ne contester qu'en théorie, c'est approuver en pratique.

Ce qui est terrible dans tout cela, c'est la lassitude de chacun, l'absence de la foi d'un Gandhi, l'oubli permanent du simple message chrétien. Certainement il est plus facile de commercialiser Noël chaque année dès octobre que de commémorer dans le silence la naissance de celui qui reste quand même, au cœur de chacun, le seul espoir ici-bas. Si tous les enfants du monde... à condition que leurs éducateurs les entraînent par la main, une main propre.

L'appel pathétique de Roller sera-t-il entendu ?

E. F.

(suite de la rubrique en page 703)

Nouvelles du comité

Commissions

Plusieurs commissions se sont remises au travail. Il s'agit d'abord de la commission pour la révision des statuts qui groupe, en nombre égal, des représentants des trois anciennes sections.

La sous-commission chargée de l'étude du statut du maître principal a décidé de revoir point par point le cahier des charges du maître principal, de manière à pouvoir présenter à la direction des propositions réalistes.

Le règlement de l'enseignement primaire va être actualisé : deux membres du comité ont eu une première séance de travail avec M. Rouiller.

Enfin, une commission du Grand Conseil a tenu à entendre deux de nos représentants à propos du cycle d'orientation (à la suite de la demande de renseignements très précis formulée par M. Marco, député).

Questionnaire sur la situation de l'instituteur

Nous avons finalement reçu 230 réponses au questionnaire

envoyé en juin (sur 710). Ce chiffre permettra de tirer des conclusions valables de cette enquête. Cependant, devant la complexité du dépouillement manuel, le comité a décidé d'utiliser les cartes perforées. Nous ne manquerons pas de renseigner nos membres dès que les résultats seront connus.

Cotisations

Vous avez certainement reçu vos cotisations pour l'année 1968-1969. Nous nous permettons de lancer un pressant appel à tous nos membres pour qu'ils s'acquittent de ce devoir le plus rapidement possible, les finances de notre association n'étant pas brillantes.

Local SPG

Grâce à l'amabilité de la ville de Genève, nous disposons maintenant d'un local à l'école de St-Jean où le comité pourra se réunir et où nous pourrions rassembler nos archives et autres documents.

G. M.

neuchâtel

Caisse de pensions

Depuis la séance d'information de nos membres, le 18 janvier 1968, l'étude de la **réforme de la structure financière** de la Caisse de pensions s'est poursuivie activement.

Le 22 janvier, le cartel VPOD prenait note des propositions émanant des associations-membres et les adressait le 30 janvier au comité de la Caisse. Lors de la séance du 15 mars du comité de la Caisse, nous étions informés des études qui se poursuivaient afin de répondre le plus favorablement possible aux propositions formulées par le cartel VPOD, la Société des magistrats et fonctionnaires et les autres associations intéressées. Ces propositions nous parvenaient, résumées, le 18 avril, afin que nous puissions les étudier et nous prononcer à leur sujet. A la séance du 3 mai, nous fixions notre position en accord avec les autres associations syndiquées intéressées à la Caisse de pensions. Enfin, le 8 mai eut lieu l'ultime entrevue sous la présidence du conseiller d'Etat Schläppi. Le 25 octobre, le rapport du Conseil d'Etat concernant cette réforme de structure était distribué aux membres du Grand Conseil.

Notre syndicat, par les nombreuses interventions de ses membres au comité de la Caisse et surtout les démarches conduites avec opiniâtreté par notre secrétaire W. Schupbach ont abouti à confier au Dr Kaiser une expertise du

bilan de la Caisse de pensions. Le Dr Kaiser aboutit aux mêmes conclusions que nos actuaires et conseille d'appliquer encore, avec quelques modifications, le système actuel. Les conseillers d'Etat Schläppi et Clottu furent particulièrement ouverts à nos interventions ; ils ont cherché à nous faire bénéficier au maximum des avantages financiers que nous vaut une gestion très prudente de la Caisse.

Au moment où ces lignes paraîtront, le Grand Conseil aura pris position. Si le projet n'est pas modifié, nous serons **assurés au 100 %** (jusqu'ici 90 %) **du traitement** (y. c. la haute-paie et les allocations de renchérissement effectivement servies), mais non-compris les allocations : ménage, enfants, résidence, etc. L'excédent technique du bilan servira à payer la réserve mathématique découlant de cet avantage.

Les **cotisations se monteront au 6 1/2 % du traitement**. Jusqu'ici nous acquittions le 6 % plus un montant fixe de Fr. 6.— par mois ; l'augmentation mensuelle sera de 4 à 5 fr. environ. Le premier projet prévoyait un 7 % (voir « Educateur » N° 1 du 12.1.68).

Lors de toute **augmentation de traitement assuré**, au lieu de verser le 50 % de l'augmentation, plus 3 % par année d'âge dépassant 45 ans, les taux seront ramenés à **25 % du traitement assuré, plus 1 % par année d'âge dépassant 45 ans**. Nous ne verrons plus le cas de collègues âgés pour

lesquels une revalorisation se traduisait la première année par une « diminution » de traitement.

L'âge d'affiliation à la Caisse reste fixé, au plus tard à **28 ans pour les dames** et passe à **30 ans pour les hommes**. La **prime d'entrée** se montera, pour ceux qui entreraient plus âgés dans la Caisse, au **5 %** (au lieu de 10 %) **du traitement assuré**, par année supplémentaire.

Le **maximum de la rente de veuve** passera du 30 au **33 %** du traitement assuré.

La rente d'orphelin sera servie jusqu'à la fin de l'apprentissage ou des études, mais au plus tard à l'âge de 25 ans (20 actuellement).

Les assurés qui continueront à exercer leurs fonctions **cesseront de payer la cotisation** dès le moment où **ils pourraient prendre leur retraite**.

Nous renonçons à donner les autres modifications d'une importance moindre, mais nous pouvons dire notre satisfaction des améliorations obtenues et souhaiter que les prochains bilans techniques en permettent d'autres.

M. Jaquet

Institut neuchâtelois

Il se doit, par le fait que la SPN est membre collectif de l'IN, que nous donnions un écho de ses séances.

Le 16 novembre avait lieu l'assemblée générale annuelle à Neuchâtel. Elle fut dirigée par M. Léon Perrin, sculpteur, vice-président, M. Louis de Montmollin étant malade.

C'est M^{me} Dorette Berthoud qui lut le rapport très complet du président. L'assemblée se leva pour honorer la

mémoire des membres disparus au cours de l'exercice 1967-68, notamment celle de l'artiste-peintre de renom, Georges Froidevaux.

Les comptes constatent une augmentation de capital de Fr. 437.—.

Le prix de l'Institut fut décerné l'an dernier à un historien, M. Eddy Bauer. Le prochain fera l'objet d'une cérémonie spéciale en automne 1969 à l'occasion de l'assemblée réglementaire.

La publication d'un nouveau cahier de l'IN se fera incessamment et sera consacré à la vie de Cilette Ofaire et à son œuvre. M^{me} D. Berthoud en est l'auteur.

Une plaque commémorative sera apposée, avec la collaboration des autorités de Cernier, à la maison natale de Jean-Paul Zimmermann, au printemps 1969.

M. de Montmollin a annoncé sa démission irrévocable de président pour fin juin 1969. Durant dix ans, l'IN a bénéficié de son dynamisme et de son dévouement exemplaire. Il fut l'artisan d'une décennie particulièrement prospère.

L'assemblée proprement dite fut suivie d'une conférence publique qui réunit quelque quatre-vingt auditeurs en l'aula de l'université. M. Georges Duplain, directeur de l'Agence télégraphique suisse, fit un exposé fort intéressant et d'une belle tenue sur l'information et la vie civique. Il décrit son souci d'objectivité, l'évolution de l'information et les surprises qu'elle nous réserve pour l'avenir, parallèlement avec les progrès stupéfiants de la technique.

La conférence fut très heureusement précédée d'un intermède musical, le trio (piano, violon et violoncelle) en si bémol majeur de Dvorak, exécuté avec talent par des élèves du Conservatoire de Neuchâtel.

W. G.

Jura bernois

Vers une importante réforme de l'enseignement dans les classes jurassiennes

Des classes expérimentales pour l'enseignement des mathématiques modernes seront créées l'an prochain dans le Jura

Chaque jour qui passe démontre avec une netteté accrue que l'école de l'an 2000 est en marche. Elle sort de ses limbes à des degrés divers. Ici avec fracas, là avec timidité. De l'école maternelle à l'université, le mouvement est irréver-

sible. Les événements de cette année qui s'achève ont provoqué à tous les échelons de la société, une prise de conscience profonde et révélatrice. Jamais, semble-t-il, l'école n'a été aussi à l'honneur dans les préoccupations du public et de la presse : formation continue, recyclage, participation, harmonisation des plans d'étude, modification des structures, pédagogie non directive, enseignement programmé sont à la une de l'actualité. A notre époque de mutations fréquentes et rapides, l'édifice scolaire ne saurait demeurer plus longtemps immobile. Sa capacité d'adaptation déterminera dans une large mesure, l'homme du XXI^e siècle.

Le Jura tient à faire figure de proue

Dans chacune des réformes accomplies à ce jour, l'école jurassienne s'est souvent trouvée dans le peloton de tête des novateurs. Dans le premier congrès SPJ important de l'après-guerre, en 1952 à Delémont, le rapport Guéniat-Cramatte et les thèses qu'il contenait constituèrent pour l'époque, une position d'avant-garde qui n'a guère perdu de son actualité. Douze années plus tard, le rapport Rebetez, dans une projection d'avenir perspicace, démontrait la place prépondérante des professions tertiaires dans le monde futur tout en soulignant l'importance croissante des méthodes audio-visuelles. Cette année même, à Moutier, le congrès SPJ faisait siennes les conclusions auxquelles avait abouti Michel Girardin et qui définissent la pédagogie et les structures nouvelles de l'école de demain. Tout récemment, les enseignants jurassiens ayant suivi le premier cours d'information sur les mathématiques modernes décidaient, en plein accord avec les inspecteurs scolaires, de demander la création de classes pilotes expérimentales pour l'enseignement des mathématiques au niveau primaire. Un pas important venait ainsi d'être franchi vers la réforme de l'enseignement des mathématiques.

Colloques d'information mathématique

Il y a dix jours que cette décision importante a été prise à Delémont. Elle constituait la conséquence logique des six journées d'études qui ont réuni régulièrement dès avril 1968, des pédagogues venus de toutes les régions du Jura. Après s'être penché durant quatre années sur la formation des maîtres du degré secondaire et gymnasial, le Centre d'information mathématique de Bienne (CIM) a estimé que le moment était venu de s'adresser au corps enseignant primaire du Jura. Son dynamique directeur, M. Emile Blanc ainsi que M. Ferrario, professeur, ont ainsi entretenu un auditoire composé de quarante-cinq enseignants des neuf degrés, des principes qui régissent l'enseignement des mathématiques modernes. Les participants abordèrent successivement les notions élémentaires d'algèbre des ensembles, les relations binaires, les notions de fonctions et d'applications, les opérations dans un ensemble et les notions élémentaires de calcul vectoriel. L'ultime séance de novembre était réservée à la discussion générale sur les thèmes présentés. Elle fut largement utilisée. Avec sincérité, les participants exprimèrent leurs soucis et leurs espoirs. Souci d'avoir la conviction intime que l'introduction des mathématiques modernes au degré primaire réponde à une nécessité, contribue à une amélioration de l'enseignement et par-là même à une revalorisation tant souhaitée. Souci encore d'opérer cette réforme fondamentale d'une des branches essentielles de l'école sans commettre de faux-pas. Espoir enfin d'améliorer le rendement dans nos classes en dispensant avec justesse le langage nouveau des mathématiques modernes.

C'est dans cette perspective et par un vote unanime que les participants décidèrent de créer dès 1969 des classes pilotes expérimentales. L'information des maîtres sera menée parallèlement. La seconde série de colloques débutera

l'an prochain à Delémont. Cinquante-cinq maîtres s'y sont déjà inscrits. La formation des enseignants jurassiens pourrait débuter en 1970. On pourrait ainsi déjà bénéficier des premières expériences réalisées dans les classes pilotes.

Le visage des classes expérimentales

Les classes envisagées ne comporteront qu'un seul degré d'âge. L'expérience se poursuivra sur trois années, en ce sens qu'un élève formé dès sa première année, respectivement 4^e et 7^e année, bénéficiera du même enseignement jusqu'à sa 4^e année, respectivement 7^e et fin de la scolarité. Le CIM travaillera chaque semaine en étroite collaboration avec les classes expérimentales. Mlle G. Friedli, institutrice à Reconvilier, a été désignée pour enregistrer les noms des enseignants qui s'intéressent à occuper un poste dans une classe expérimentale.

Les écoles normales devront bien entendu s'adapter dans un bref avenir à cette situation nouvelle et former leurs élèves aux mathématiques modernes en vue d'éviter des cours de formation à la sortie de l'école normale. A ce propos, il sied de relever que l'Ecole normale de Bienne dispense déjà cet enseignement à tous les degrés, celle de Delémont en 4^e classe.

On s'en rend compte à l'énoncé des innovations prévues, le travail ne manquera pas ces prochains mois tant pour les enseignants que pour le CIM, les commissions, les inspecteurs, la DIF et le législateur. Il convient cependant de remercier le CIM et particulièrement son directeur, M. Blanc, à qui les enseignants du Jura devront ce renouveau mathématique. Associons-lui les inspecteurs scolaires, particulièrement M. Albert Barberat, président de la Commission des cours de perfectionnement et organisateur des colloques 1968, ainsi que le DIP qui a encouragé cette initiative. Concluons en citant un passage du discours de M. Edgar Faure, ministre de l'Education nationale s'adressant au Sénat en septembre 1968 : « L'expérience qui vient d'être tentée dans la région de Toulouse a démontré que les classes dans lesquelles avait été introduit les mathématiques modernes ont obtenu des résultats supérieurs dans toutes les autres disciplines. » Ce sera pour nous une précieuse indication en même temps qu'un encouragement à rendre notre école encore plus perfectible.

Fr. E.

Ecole primaire cherche presse d'imprimerie
Freinet d'occasion.
Faire offres à
TZAUT Olivier, 2610 Mont-Soleil (BE).
Tél. 039 4 00 03.

Amicale d'anciens élèves de l'Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy

Samedi 14 décembre prochain, dès 16 heures, l'Amicale d'anciens élèves de l'Ecole normale d'instituteurs tiendra à Porrentruy ses assises annuelles. Les participants seront accueillis, comme c'en est devenu la coutume, dans l'école qui les a formés, et qui, tous les ans, les invite et les reçoit toujours plus chaleureusement. Après la partie administrative au cours de laquelle sera élaboré le programme d'activité, M. Alain Saunier, instituteur à Grandval, présentera dans une causerie intitulée « Ornithologie de terrain » les résultats étonnants de ses observations et de ses découvertes.

Enfin, dès 20 heures, un souper aux chandelles suivi d'une soirée familiale à l'enseigne de l'amitié réuniront les participants au Restaurant des Rangiers.

Les épouses et fiancées des membres de l'Amicale sont très cordialement invitées à participer aux activités et réjouissances de cette journée. Pendant la partie administrative, un goûter-rencontre est prévu à leur intention.

Tout ancien élève de l'Ecole normale est chaleureusement invité à cette réunion qui, à n'en pas douter, sera intéressante et fructueuse.

Le comité de l'Amicale

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles
primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

A NEUCHÂTEL, rue St-Honoré 5

Reymond

La librairie sympathique où l'on bouquine avec plaisir

divers

A propos des chants de Noël en allemand

Dans l'« Educateur » du 6 décembre, j'ai proposé des paroles allemandes pour le n° 33 du **Chante Jeunesse**. Tout va bien dans les classes où l'on chante à trois voix égales. Mais que faire dans celles où plusieurs élèves garçons de seize ans ont mué ?

On a certainement avantage à choisir l'harmonisation à quatre voix mixtes du **Psautier romand** (N° 169). Le soprano est moins haut. Les voix d'hommes chantent à leur registre. Les élèves ont plus de plaisir. F. R.

6, excellent. 5,5, très bien. 5, bien. 4,5, assez bien. 4, suffisant. 3, insuffisant. 2, très faible. 1, nul.

Le Valais sera ainsi le dix-huitième canton suisse appliquant l'échelle de 1 à 6. Notons que ce barème était déjà en vigueur dans la plupart des écoles secondaires valaisannes.

Le journal MATH-ECOLE prend le départ pour sa huitième année d'activité. Les numéros qui paraîtront en 1969 seront essentiellement consacrés à la description des expériences relatives à l'enseignement des mathématiques modernes dans les écoles primaires, expériences actuellement en cours dans de nombreuses régions de Suisse et de l'étranger.

Coordination scolaire intercantonale

Le gouvernement valaisan vient de prendre un arrêté instituant un nouveau barème de notes scolaires.

La nouvelle échelle sera utilisée par les classes primaires, les écoles ménagères, les classes de développement, les cours complémentaires. Cette échelle est la suivante :

Avis important

L'imprimerie étant fermée du 31 décembre au 6 janvier, les communiqués pour le premier bulletin corporatif de 1969, qui paraîtra le 10 janvier, doivent parvenir au rédacteur le dimanche 29 décembre au plus tard.

pourquoi le nouveau Pelikano a-t-il un tel succès? " "

Grâce à sa grande plume souple, il permet à l'écolier d'écrire agréablement décontracté. Facilement interchangeable, avec pointes adaptées à tous les degrés, cette plume fait du Pelikano le stylo de la scolarité entière.

Le remplissage à cartouches est la solution idéale pour l'écolier. Cahiers, pupitres et vêtements ne sont plus jamais tachés. La leçon n'est pas troublée par la manipulation d'encriers.

Une cartouche suffit pour remplir tout un cahier. Les emballages pour écoles sont très avantageux.



Le Pelikano ne crache pas car il est muni du régulateur d'encre « thermic ».

Des rainures adaptées aux doigts facilitent la position correcte de la main.

Un hublot permet de contrôler le niveau de l'encre.

Grâce à la boîte de réparations, le maître remplace facilement, à peu de frais, les pièces détériorées.

Le capuchon, robuste et moderne, est parfaitement étanche. La plume trace donc toujours au premier appel

mieux écrire avec le **Pelikano**

Henniez-Lithinée



*la boisson
de toute heure*

Deux assurances
de bonne compagnie



**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**

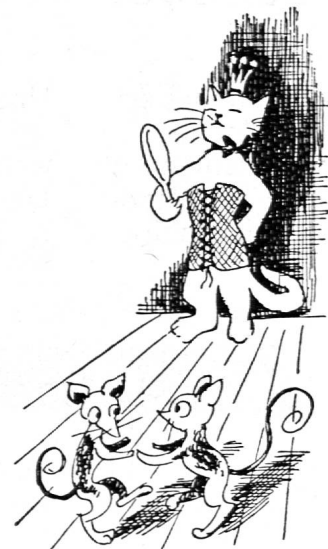
**Vaudoise
Vie**

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur
les assurances accidents

viso

la haute couture de la gaine



ON PEUT DANSER, IL ADMIRE SA

viso

Fabricant : Paul Virchaux
2072 St-Blaise/NE

Tél. (038) 3 22 12

La bonne adresse
pour vos meubles



Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois

Papeterie St-Laurent

Charles Krief

Tél. 23 55 77

Rue Haldimand 5 LAUSANNE

Satisfait au mieux :

Instituteurs — Etudiants — Ecoliers

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES



Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions.

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont
confiés les principes de l'économie
et de la prévoyance en leur con-
seillant la création d'une rente
pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreu-
ses possibilités qui vous sont of-
fertes en vue de parfaire votre
future pension de retraite.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE INFANTILE EN CAS DE MALADIE

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

La Caisse assure dès la naissance
à titre facultatif et aux mêmes con-
ditions que les assurés obligatoires
les enfants de l'âge préscolaire.

Elle assure également facultative-
ment les adolescents de l'âge post-
scolaire jusqu'à l'âge de 20 ans
au maximum et qui n'exercent
pas d'activité professionnelle rému-
nérée.

Encouragez les parents de vos
élèves à profiter des bienfaits de
cette institution, la plus avanta-
geuse de toutes les caisses mala-
die du canton.

Siège: rue Caroline 11, Lausanne